|  |  |
| --- | --- |
|  | XXX, le XX septembre 20XXLe chef d’établissementÀXXX  |

**Objet** : Lettre de mission du référent pour les ressources et les usages pédagogiques du numérique (RUPN)

Le référent pour les ressources et usages pédagogiques du numérique (RUPN), membre de l’équipe pédagogique d’un établissement, est un enseignant du second degré possédant une expertise du numérique au service des élèves. En tant que RUPN, son action est coordonnée par son chef d’établissement et rétribuée en IMP. (décret n°2015-475 du 27 avril 2015)

L’ensemble des missions sera revu au regard des besoins chaque année.

Ce document décrit l’ensemble des missions confiées à **<civilité> <prénom>** **<nom>** dans le cadre du rôle de RUPN pour l’établissement **<nom EPLE>** pour l’année scolaire **<année>**.

Les missions du RUPN pour les usages du numérique visent à accompagner le développement de pratiques pédagogiques utilisant des ressources et des services numériques pour l’éducation, conforme au cadre réglementaire. Elles s’articulent autour d’axes principaux :

* Conseiller les personnels de direction dans le pilotage de l’établissement :
	+ Conseiller sur l’intégration du numérique dans le projet d'établissement et le choix des indicateurs de suivi associés
	+ Diffuser le programme de formation au numérique de l’académie au sein de l’établissement
	+ Accompagner l'organisation du plan de formation au numérique de l'établissement et de l'accompagnement des équipes éducatives
	+ Informer sur la prise en compte nécessaire des évolutions liées à la transformation numérique (Pix, RGPD, etc.)
	+ Conseiller et assister sur la gestion et l’organisation de l’ENT (arborescence, politique de gestion des droits, stratégie de communication, ...)
* Accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes :
	+ Proposer des exemples de pratiques inspirantes d’usages pédagogiques du numérique
	+ Aider à la mise en œuvre de projets intégrant le numérique
	+ Conseiller sur le choix de ressources pédagogiques
	+ Impulser et encourager des temps d’échanges de pratiques et de prise en main des outils et services
	+ Orienter les personnels vers des formations adaptées aux besoins
	+ Participer à la mise en œuvre de projets nationaux, académiques ou départementaux dans le domaine du numérique, en lien avec la DRANE
	+ Identifier et référencer auprès de la DRANE les projets numériques proposés au sein de l’établissement pour participer à leur valorisation
	+ Relayer dans l’établissement, les communications et supports proposés par la DRANE
* Assurer la disponibilité technique des équipements en lien avec les collectivités territoriales chargées de l’équipement :
	+ Accompagner le chef d’établissement dans le dialogue avec les collectivités sur les questions techniques et de services et ressources numériques
	+ Assurer la liaison entre les usagers de l’établissement et les personnes chargées par la collectivité de la maintenance
* **Administrer les services en ligne, par délégation du chef d’établissement** :
	+ Veiller au fonctionnement des services ainsi qu’à la mise à jour des données
	+ Assurer la liaison avec la DRANE et la DSI²

Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique au service des apprentissages.

**Évaluation :**

* Un bilan des actions effectuées dans le cadre de ces missions sera adressé au chef d’établissement le 15 juin **<année>**. Il fera apparaître des perspectives et des propositions pour la prochaine rentrée.
* Après évaluation, ces missions pourront être reconduites ou amendées, à la suite d’une concertation avec le chef d’établissement.

Pour réaliser ces missions, l’enseignant bénéficiera de : **<nombre d’IMP>** IMP taux **<taux de l’IMP>** pour mission particulière attribuée par l’établissement.